



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

EXPANDED AGRIBUSINESS AND TRADE PROMOTION (USAID E-ATP)

***In fulfillment of the following deliverable under task
3.2.5:***

**At least three business models per value chain developed and
disseminated
MILLET-SORGHUM (FY 2012)**

Contract/ Project No.: EDH-1-00-00005-11

Submitted to: Danielle Knueppel, COR
USAID/WA
Accra, Ghana



Abt Associates Inc. ■ 4550 Montgomery Lane, Suite 800 North ■
Bethesda, Maryland 20814 ■ Tel: 301.347.5000 ■ Fax: 301.913.652.9061
■ www.abtassociates.com

In collaboration with:

ACDI/VOCA
CARANA Corporation
Banyan Global

J.E Austin
ASVELIS
Global Cold Chain Alliance



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

LE MODELE DE LA SOCIETE D'ENTREPOSAGE, DE GESTION DE GARANTIES ET DE SURETES DU BURKINA FASO (SEGAS-BF): FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES DES INSTITUTIONS FINANCIERES

***SOCIETE D'ENTREPOSAGE , DE GESTION
DE GARANTIES ET DE SURETES***

Décembre 2012

Cette publication a été produite pour étude par l'Agence Américaine pour le Développement International. Elle a été préparée par Mamadou SANFO pour le projet E-ATP.

Citation recommandée : Sanfo, Mamadou. « Le Modèle de la Société d'Entreposage, de Gestion de Garanties et de Suretés-Burkina Faso (SEGAS-BF) : favoriser l'accès aux services financiers des institutions financières. » Décembre 2012. Préparé pour le projet USAID E-ATP par Abt Associates Inc. en collaboration avec ACDI/VOCA, Bethesda, MD.

Projet/Contrat N°: EDH-1-00-00005-11

Soumis à: Danielle Knueppel, COR
Expanded Agribusiness and Trade Promotion Project
USAID/WA/ANRO
Accra, Ghana



Abt Associates Inc. | 4550 Montgomery Avenue | Suite 800 North
| Bethesda, Maryland 20814 | T. 301.347.5000 | F. 301.913.9061
| www.abtassociates.com

In collaboration with:

ACDI/VOCA
Banyan Global

ASVELIS
J.E. Austin

CARANA Corporation
Global Cold Chain Alliance

LE MODELE DE LA SOCIETE D'ENTREPOSAGE, DE GESTION DE GARANTIES ET DE SURETES AU BURKINA FASO (SEGAS-BF) : FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES DES INSTITUTIONS FINANCIERES

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

Les points de vue exprimés par l'auteur dans cette publication ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) ni ceux du Gouvernement des États-Unis.

TABLE DES MATIERES

Acronymes	vi
1. Introduction	7
2. Présentation de la SEGAS-BF	8
2.1 Création et orientation stratégique de la SEGAS-BF.....	8
2.2 Domaines d'intervention de la SEGAS-BF.....	8
2.3 Dispositif institutionnel de la SEGAS-BF.....	9
2.3.1 Direction centrale.....	9
2.3.2 Représentations déconcentrées.....	10
3. Approche et stratégie de la SEGAS-BF	11
3.1 Mise en relation des acteurs des chaînes de valeurs.....	11
3.2 Stratégie d'atténuation des risques.....	13
3.2.1 L'assurance des magasins et de la gestion de la SEGAS-BF	13
3.2.2 Respect des normes de stockage	13
4. Services aux acteurs	15
4.1 Entreposage simple.....	15
4.2 Nantissement des stocks et tierce détention.....	15
4.3 Stockage avec vente confiée a la SEGAS-BF.....	15
5. Résultats	16
5.1 Résultats physiques.....	16
5.2 Retombées socio-économiques	16
5.3 Développement de partenariats.....	16
6. Conclusions et perspectives sous regionales	18
Annex : Conditions du recepisse d'entrepote	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Organigramme	9
Figure 2 : Modele de la SEGAS-BF.....	12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Relations Entre la SEGAS-BF et ses Partenaires.....	17
---	----

ACRONYMES

AMBVS	Autorité de Mise en Valeur du Bassin du Sourou
ATP	<i>Agribusiness and Trade Promotion Project</i>
BA	Banque Atlantique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCB	Banque Commerciale du Burkina
BRS	Banque Régionale de Solidarité
CP	Correspondant provincial
DA	Directeur Adjoint
DAFCO	Direction des Affaires Administratives, Financières et Comptable
DAMAC	Direction de l'Accès au Marché et au Crédit
DG	Directeur Général
DGMAS	Direction de la Gestion des Magasins et des Stocks
DRPV	Direction Régionale de la Production Végétale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	Franc CFA
FCPB	Fédération des Caisses Populaires du Burkina Faso
MCA	<i>Millenium Challenge Account</i>
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement Economique et Social
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation non-gouvernementale
SARL	Société à Responsabilité Limité
SEGAS-BF	Société d'Entreposage de Gestion de Garantie et de Sûreté du Burkina Faso
SIM	Système d'information des Marchés
SONAGESS	Société Nationale de Gestion de Stock de Sécurité
SONAR	Société Nationale d'Assurance et de Réassurance
SUCOTROP	Société Universelle de Commercialisation et de transformation des Produits Oléagineux
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
URCCOM	Union Régionale des Coopératives du Centre Ouest et de la Boucle

I. INTRODUCTION

En vue d'atténuer la réticence des institutions financières à financer le secteur agricole, la Société d'Entreposage, de Gestion de Garantie et de Sûretés Burkina Faso (SEGAS-BF) a été créée. Sur le plan juridique, les activités de la SEGAS cadrent avec les politiques issues des grandes institutions de la région, notamment de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), relatives aux conditions d'exercice des activités d'intermédiaire en opération de banque (instruction N° 015-12/2010/RB de la BCEAO) et l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) portant sur l'organisation des sûretés.

L'objectif principal de la SEGAS-BF est de contribuer à l'élargissement de la base du crédit et à l'amélioration du financement de l'activité économique, à travers le nantissement des stocks.

Cette note vise à présenter cette organisation ainsi que son approche multi acteurs originale ayant pour but de favoriser l'accès du secteur agricole aux services financiers des banques et établissements de micro finances.

2. PRESENTATION DE LA SEGAS-BF

2.1 CREATION ET ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA SEGAS-BF

La Société d'Entreposage, de Gestion de Garantie et de Sûretés Burkina Faso (SEGAS-BF) a été créée en février 2011 sous la forme d'une Société Anonyme à Responsabilités Limitées (SARL). Son capital social de dix millions (10 000 000) de francs CFA est entièrement libéré. Le siège social de la société est situé au secteur 14 à Ouagadougou (Burkina Faso) au quartier I 200 Logements. La SEGAS-BF est une entreprise relationnelle prestataire de services non financiers qui se définit comme un gestionnaire d'entrepôts et de stocks de produits divers et un intermédiaire en opérations bancaires¹ ; en d'autres termes, l'organisation est une personne morale autre qu'un établissement de crédit qui, à titre habituel, met en rapport des parties en vue de la conclusion d'une opération de banque. A ce corps de métier déjà novateur, la SEGAS-BF intègre un autre qui est celui d'Agent de sûreté² récemment reconnu et défini par l'acte uniforme portant organisation des sûretés adopté le 15 décembre 2010 par l'OHADA.

La SEGAS-BF a été créée en réponse à une insuffisance du système financier existant à prendre en compte une majeure partie de la population, notamment celle du milieu agricole, que le système financier classique juge très risqué. Elle vise à faciliter les relations entre les différents acteurs et à proposer des partenariats spécifiques définissant les rôles de chaque partie pour une résolution concertée des problèmes inhérents au financement des chaînes de valeur.

2.2 DOMAINES D'INTERVENTION DE LA SEGAS-BF

La SEGAS-BF intervient au niveau de trois branches spécifiques:

- L'agroforesterie : l'objectif est d'augmenter de façon significative les investissements dans l'agriculture et la foresterie en améliorant la certitude de l'exécution des contrats, en assurant la qualité et la quantité des produits et en réduisant les coûts de transactions. Il vise également à favoriser l'émergence de points de concentration et de comptoirs de commercialisation des produits agricoles et forestiers dans les zones de production par la mise à la disposition des magasins de stockage.
- L'industrie : l'objectif est d'élargir les possibilités de financement du commerce et de réduire l'immobilisation des capitaux en facilitant le financement de la constitution des stocks.
- La branche des divers pour les marchandises précieuses (or, bijoux, etc.)

Parmi les raisons qui ont motivé la SEGAS-BF à proposer ses activités dans le domaine agroforestier, on peut nommer les éléments suivants :

- L'agroforesterie est de façon générale marginalisée par les institutions financières malgré le fait que ce domaine d'activité comporte un nombre important de demandeurs de crédit.
- La base du crédit actuel est étroite et ne touche pas tous les acteurs du domaine agricole.

¹ Instruction n°015 12/2010/RB fixant les conditions d'exercice des activités d'intermédiaires en opérations de banque du 13 décembre 2010.

² Acte uniforme portant organisation des sûretés du 15 décembre 2010.

- Les institutions financières n'arrivent pas à couvrir les risques liés au secteur agricole à cause de la non maîtrise de l'activité.
- L'atomisation de l'offre en produits agricoles et le grand nombre de petits producteurs.
- Les outils des institutions financières ne sont pas adaptés aux besoins des producteurs qui sont pour la plupart analphabètes et ont un faible niveau d'instruction.
- La majorité des producteurs pratiquent de nos jours une agriculture de subsistance.

Le défi majeur de la SEGAS BF est de permettre aux institutions financières d'élargir leur base de crédit aux producteurs.

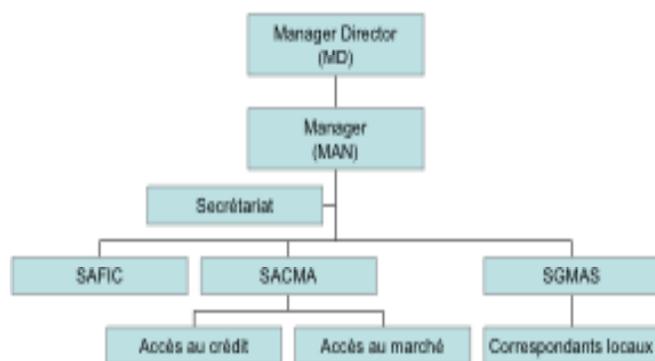
2.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA SEGAS-BF

Le dispositif institutionnel de la SEGAS comprend :

- la Direction Centrale, sise à Ouagadougou au Burkina Faso
- les représentations régionales dans les zones d'intervention.

2.3.1 DIRECTION CENTRALE

FIGURE I: ORGANIGRAMME



Le Directeur Général (DG) a les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société vis à vis des tiers et autoriser les actes accomplis dans le respect de son objet social. Le DG délègue au Directeur Adjoint (DA), nommé par le premier, ses pouvoirs afin de représenter au mieux la société et d'en assurer le fonctionnement optimal. Le DG reste responsable des actes de gestion du DA.

Pour la mise en œuvre des activités de la société, le DA se fait assister par le Chef de la Direction des Affaires Administratives, Financières et Comptable (DAFCO), le Chef de la Direction de l'Accès au Marché et au Crédit (DAMAC), le Chef de la Direction de la Gestion des Magasins et des Stocks (DGMAS) et le Chef de la Direction Commerciale.

Le Secrétariat assure la gestion du courrier arrivé et départ, des communications téléphoniques. Il finalise les rapports et comptes rendus et s'occupe du classement des documents. Enfin il assure la gestion des rendez-vous et visites de la Direction et organise les missions et voyages.

La DAFCO assure la gestion administrative financière et comptable des activités de la société et a en charge le contrôle et les divers rapprochements. Elle élabore et suit l'exécution du budget de la SEGAS-BF, elle assure également la gestion du patrimoine.

La DAMAC est chargée de la gestion des récépissés d'entrepôt. Elle a également en charge l'animation de la plateforme d'information de la SEGAS-BF et veille au bon fonctionnement du système informatique. Enfin, la DAMAC s'occupe de la gestion des bases de données.

La DGMAS assure la gestion des infrastructures de stockage et des stocks. Elle assure également la gestion de la clientèle et est chargée de l'évaluation de leurs besoins de financement.

2.3.2 REPRESENTATIONS DECONCENTREES

La SEGAS-BF compte une représentation dans chaque zone d'intervention, ces dernières disposant également d'un personnel de terrain qui est constitué en grande partie d'agents techniques d'agriculture de l'Etat en retraite. Les agents techniques sont des ressortissants de leurs zones d'intervention et connaissent bien les clients ; ce qui contribue à réduire les coûts de déplacement de la direction de la SEGAS-BF. Chaque agent intervient sur un rayon de 45 à 50 km et a 5 magasins sous sa supervision. Le personnel de terrain a pour rôle d'apporter des appuis conseil ainsi que, l'encadrement et la formation des producteurs.

Dans le cadre du renforcement des capacités, les agents de terrain et de la DGMAS bénéficient de formations et des stages. Ainsi, en 2011, la SEGAS-BF a formé tous ses correspondants locaux sur les techniques de stockage et de gestion des magasins.

3. APROCHE ET STRATEGIE DE LA SEGAS-BF

3.1 MISE EN RELATION DES ACTEURS DES CHAINES DE VALEURS

Les fondements qui sous-tendent l'approche de la SEGAS-BF pour l'atteinte de son objectif sont essentiellement de deux ordres :

- L'emprunteur utilise son activité économique et ses produits comme garantie pour l'obtention d'un prêt.
- Le prêteur cherche un moyen ou une garantie, relativement sûr, d'octroyer un prêt et d'élargir sa clientèle.

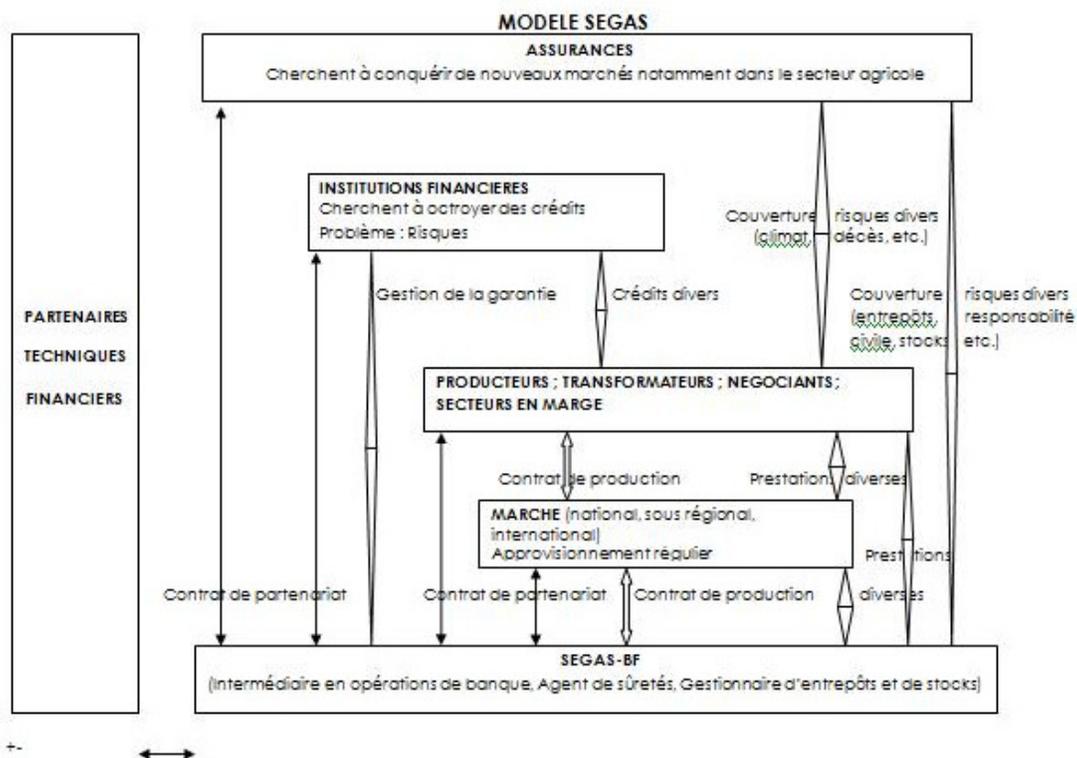
Selon la SEGAS-BF, pour transformer les besoins de financement des activités des chaînes de valeur en opportunités d'affaires pour les institutions financières et les compagnies d'assurances, il importe de mettre en relation les quatre catégories d'acteurs suivants:

- Les emprunteurs (producteurs, négociants, industriels, commerçants et autres, ci-après nommés « déposants ») ayant un accès restreint au crédit pour financer leurs activités. Ils confient leurs produits à la gestion de la SEGAS-BF pour servir de garantie auprès des institutions financières.
- Les prêteurs (banques, structures de micro finance) qui cherchent à octroyer des crédits mais restent confrontés à un problème de risques et auxquels la SEGAS-BF apporte un volume d'affaires relativement sûrs.
- Les sociétés d'assurances qui cherchent à accroître leurs parts de marchés, notamment vers le secteur agricole auxquelles la SEGAS-BF apporte un volume d'affaires.
- Les acheteurs nationaux, sous régionaux et internationaux des produits agricoles auxquels la SEGAS-BF assure un approvisionnement régulier de qualité et en quantité.

En bref, la stratégie relationnelle de la SEGAS-BF consiste à faire interagir ces acteurs en agissant en qualité d'intermédiaire en opération de banque et en agent de sûreté. La SEGAS-BF sert de garantie auprès des institutions financières en offrant une meilleure visibilité de l'activité agricole à l'ensemble des acteurs en vue d'une contractualisation mutuelle.

Le schéma ci-dessous illustre cette interaction dynamique qui existe entre les différents acteurs via la SEGAS-BF.

FIGURE 2 : MODELE DE LA SEGAS-BF



Relations entre la SEGAS-BF et les producteurs, transformateurs et négociants

Outre le service de stockage simple qui est accessible à tous les producteurs de la zone d'activité, la SEGAS-BF propose à ceux qui désirent obtenir le financement de leur stock un service d'émission de récépissé d'entrepôt ou un contrat de tierce détention. Le récépissé d'entrepôt est un contrat par lequel le producteur mandate la société à utiliser son stock de produit comme garantie pour lui permettre d'accéder à un financement auprès d'une institution financière partenaire.

Par ailleurs, la SEGAS-BF peut apporter son assistance pour la commercialisation d'un produit déposé en stock. Pour cela, le déposant précise sur le bordereau de réception les conditions de vente de son produit, notamment le prix de cession.

Relations entre la SEGAS-BF et les institutions financières

Pour mener à bien son activité, la SEGAS-BF a conclu avec les institutions financières un partenariat autour de trois principaux axes d'intervention: (i) intermédiaire en opérations bancaires, (ii) tiers détenteur, et (iii) agent de sûreté. En vertu de ses conventions, elle est habilitée à recenser les besoins de sa clientèle, qu'elle propose ensuite aux institutions financières tout en assurant la sécurité de la garantie.

Relations entre la SEGAS-BF et les sociétés d'assurances

Pour couvrir les risques liés à ses activités (risques de gestion, de stockage de stockage) la SEGAS – BF a signé une convention de partenariats spécifiques avec le secteur des assurances. La SEGAS-BF s'inscrit comme un apporteur d'affaires ou éventuellement comme un courtier.

Relations entre la SEGAS-BF et le marché

La SEGAS-BF intervient activement dans la mise en relation marché producteur. Elle apporte son appui pour la négociation de contrats en bonne et due forme entre les parties. Ces relations sont matérialisées par des contrats de commercialisation ou de production par lesquels les producteurs s'engagent à produire et l'acheteur à acheter le produit. Outre son action de mise en relation, la SEGAS-BF incite le marché à financer une partie ou la totalité des coûts de production et apporte son appui pour le recouvrement d'éventuelles de créances.

3.2 STRATEGIE D'ATTENUATION DES RISQUES

3.2.1 L'ASSURANCE DES MAGASINS ET DE LA GESTION DE LA SEGAS-BF

Pour sécuriser ses affaires et les produits, la SEGAS-BF a introduit le service des assurances. Les magasins et les stocks entreposés à la SEGAS-BF sont assurés par une compagnie d'assurance. La société est également assurée pour les fautes de gestion qu'elle pourrait commettre. Contrairement aux craintes, cela ne coûte pas grande chose aux producteurs. En fait, les coûts de ces assurances sont incorporés dans le coût de stockage. En effet, l'assurance d'un magasin de 500 tonnes coûte tout au plus à la SEGAS-BF 50 000 FCFA l'année³ pour un cycle de stockage de six mois.

3.2.2 RESPECT DES NORMES DE STOCKAGE

Les magasins sont mis à la disposition de la SEGAS-BF par les communautés et organisations souhaitant que cette dernière s'implante dans leurs zones respectives. Les magasins sont mis aux normes requises en matière de bonne conservation. Ils sont rénovés et équipés par la SEGAS-BF.



Magasin avant rénovation



Magasin après rénovation par la SEGAS-BF

Les magasins sont désinfectés par des spécialistes (agent étatique ou cabinet d'études) avant la réception des produits. Tout produit entrant dans le magasin doit être contenu dans un sac neuf. Après avoir déposé son produit dans le magasin, le producteur reçoit dans un premier temps un bordereau provisoire de dépôt ; le bordereau définitif lui sera remis après l'analyse des échantillons par la Société Nationale de Gestion de Stock de Sécurité (SONAGESS). Tout échantillon rejeté par les services compétents après analyse est retiré du magasin. En vue d'accroître l'ancrage de ses activités dans la société, la SEGAS-BF associe les communautés et organisations dans la gestion des magasins. Les magasins ne s'ouvrent qu'avec deux clés ; une clé est détenue par la SEGAS-BF et l'autre par le représentant des déposants. La SEGAS-BF ne peut pas rentrer dans le magasin sans la présence du représentant des déposants de stock. Elle a réussi à persuader les communautés qu'elles ont intérêt à veiller sur la sécurité des stocks qui est leur propriété.

³ Or le stockage de 10 000 tonnes est facturé à FCFA 20 000 000 par mois. Comme l'a souligné le Directeur de la SEGAS, l'activité est très rentable à moyen terme.



Toutes ces dispositions prises par la SEGAS-BF rassurent les institutions financières et atténuent considérablement les craintes quant à l'octroi de crédit. En outre, elles réduisent les risques tant au niveau du producteur qu'au niveau de la structure elle-même. Ces dispositions sont mutuellement avantageuses pour les différents acteurs.

4. SERVICES AUX ACTEURS

4.1 ENTREPOSAGE SIMPLE

Le service est destiné à tout producteur agricole ou groupement de producteurs, négociant, opérateur de centre de collecte, transformateur, commerçant et toute autre personne physique ou morale appelée déposant. Bénéficiant de bonnes conditions de stockage et ainsi évitant que les denrées ne se détériorent, le client s'acquitte des frais d'entreposage et dépose ses produits céréaliers dans un entrepôt certifié par la SEGAS-BF. Ce service, qui coûte FCFA 200 par sac et par mois, est surtout sollicité par les commerçants n'arrivant pas à écouler leurs produits les jours de marché, et qui désirent entreposer pour les opportunités futures. Pour les magasins ne respectant pas les normes de qualité telles que celles pratiquées par la SEGAS-BF, les frais journaliers d'entreposage varient entre FCFA 125 et 150 par sac.

4.2 NANTISSEMENT DES STOCKS ET TIERCE DETENTION

Afin de pouvoir bénéficier d'un prêt, le déposant peut mandater la SEGAS-BF qui effectuera les formalités nécessaires afin que le produit entreposé soit nanti auprès d'une institution financière partenaire. Dans ce cas, la SEGAS-BF entreprend les démarches d'obtention du prêt, y compris l'ouverture d'un compte dans le cas où le déposant n'en posséderait pas.

Le crédit ne peut dépasser 60% de la valeur de la marchandise entreposée, qui est estimée sur la base des informations de marché fournies par la SONAGESS. A l'entrée du magasin, une première analyse visuelle est effectuée par l'agent de la SEGAS-BF. Elle porte sur la présence d'insectes et le niveau d'impuretés. Si cette étape est concluante, le produit est entreposé dans le magasin et le déposant reçoit un récépissé d'entrepôt provisoire. Le produit sera analysé par la SONAGESS. Si les résultats de l'analyse attestent que le produit est de bonne qualité, le déposant reçoit ensuite un récépissé d'entrepôt définitif attestant le dépôt et les conditions de l'opération. L'institution financière peut finalement consentir le prêt, qui sera déposé dans le compte du déposant, contre remise de ce dernier document.

Après le remboursement du crédit qui se fait directement entre le déposant et l'institution financière, cette dernière remet le récépissé au déposant qui le présente au gestionnaire de l'entrepôt avant de pouvoir reprendre possession de sa marchandise.

4.3 STOCKAGE AVEC VENTE CONFIEE A LA SEGAS-BF

Tout déposant peut confier la vente de son stock de céréale à la SEGAS-BF à une période donnée. Le producteur fixe le prix auquel il compte vendre son produit. Ce prix, une fois fixé et communiqué à la SEGAS-BF devient irrévocable et ne peut être soumis à une révision quelconque pendant la période de vente.

Une des difficultés rencontrées par la SEGAS-BF dans ce type de stockage est le prix futur de vente de stock. En effet, au cours d'une même période, la SEGAS-BF vend des stocks appartenant à des propriétaires différents de même qualité à des prix différents, ce qui pose un problème d'équité.

5. RESULTATS

5.1 RESULTATS PHYSIQUES

La SEGAS-BF compte 25 magasins de stockage sur l'ensemble de ses zones d'intervention. Au cours de la campagne 2010-2011, le portefeuille client de la SEGAS-BF a été estimé à 1 407 personnes. Plus de 83 000 tonnes de céréales ont été stockées sur une prévision de 893 460 tonnes, soit un taux de réalisation de 9%. Au cours de la même campagne, le volume de crédit accordé s'est élevé à plus FCFA 7,85 millions.

Durant la deuxième campagne agricole (2011-2012), le nombre de clients a évolué à 1 443, soit une variation de plus de 2% par rapport à la période précédente. En même temps, le stock céréalier atteignait plus de 530 000 tonnes sur une prévision de près de 2,1 millions de tonnes, représentant ainsi un taux d'atteinte des objectifs de 25%. Quant au crédit accordé, ce dernier a atteint plus de FCFA 33 millions, soit un montant quatre fois plus important que la campagne 2010-11. D'une manière générale, la tendance est à la hausse. Cela serait cette progression serait due à la confiance que les acteurs commencent accorder au système.

5.2 RETOMBES SOCIO-ECONOMIQUES

Sur le plan socio-économique, les actions menées par la SEGAS-BF sont profitables pour les bénéficiaires. En effet, ces dernières permettent:

- D'atténuer les contraintes d'accès au crédit, les populations ayant accès à ce dernier dans un délai de trois mois après l'ouverture de leur compte.
- De résoudre le problème de garantie financière et matériel au niveau des institutions financières, les stocks constituant les garanties.
- D'éviter la vente précoce des céréales avant que la récolte ne soit achevée, les céréales stockées au niveau de la SEGAS-BF étant conservées jusqu'à la période de soudure, contribuant ainsi à améliorer la sécurité alimentaire.
- De réduire les risques de perte des stocks après récolte. Un producteur estime qu'en stockant ces céréales dans les magasins de la SEGAS-BF, il évite la perte d'au moins 15 sacs de 50 kg, ce qui est supérieur au frais de stockage dans les magasins de la SEGAS-BF.

5.3 DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

Le modèle d'affaires mis en œuvre par la SEGAS-BF a attiré plusieurs partenaires au développement. Le tableau ci-dessous indique les formes de collaboration entre la SEGAS-BF et ces institutions.

TABLEAU I : RELATIONS ENTRE LA SEGAS-BF ET SES PARTENAIRES

Partenaires	Services reçus et/ou rendus par les partenaires
<p>Etat et structures déconcentrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale de la Production Végétale (DGPV) • SONAGESS • Autorité de la Mise en Valeur de Sourou (AMBVS) • Maître d'ouvrage de Bagré • Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité des prix sur les marchés • Etablissement des normes et qualité dans l'analyse des échantillons des produits entreposés dans les magasins (SONAGESS) • Désinfection des magasins de la SEGAS-BF (DGPV) • Accompagnement dans le montage des plans d'affaires • Contribution financière dans la construction des magasins de stockage
<p>Partenaires financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union Régionale des Coopératives du Centre Ouest et de la Boucle du Mouhoun (URCCOM) • Fédération des Caisses Populaires (FCP) • Banque Atlantique (BA) • Banque Commerciale du Burkina (BCB) • Banque Régionale de Solidarité (BRS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Octroi de crédits aux déposants
<p>Sociétés d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Générale des assurances • Société Nationale d'Assurance et de la Réassurance (SONAR) • Planète Finance 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance des stocks dans les magasins
<p>Partenaires techniques et financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Millenium Challenge Account (MCA) • USAID/ATP • OCADES • Projet USAID Victoire sur la Malnutrition • SUCOTROP • Société Génèse 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la SEGAS-BF dans la réalisation de ses études de faisabilité dans les zones d'intervention; • Montage des plans d'affaires. • Mise en place du modèle dans les zones d'intervention

6. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES SOUS REGIONALES

La SEGAS-BF est de nos jours l'unique structure privée de nantissement de stocks de céréales au Burkina Faso. A moyen terme, elle compte introduire des projets d'investissement dans son programme, qui sera fonction des besoins et spécificités des zones de production. Par exemple, dans des plaines aménagées, la SEGAS-BF envisage de doter les producteurs d'un parc de machines de production. Il en serait de même pour l'acquisition de batteuses de riz dans les plaines où les charrettes sont inaccessibles en vue d'augmenter la productivité et la qualité du riz.

Pour une meilleure visibilité des acteurs, la société compte mettre en place une plateforme d'information, de facilitation d'accès au marché et d'aide à la commercialisation. Cette plateforme jouera deux principales fonctions:

- Facilitation d'accès au marché et aide à la commercialisation. Mettre à la disposition d'acheteurs potentiels des informations sur les quantités de produits agricoles disponibles dans les entrepôts SEGAS-BF. Ces informations seront régulièrement mises à jour selon une périodicité à définir. La SEGAS-BF veillera à instaurer un échange entre sa plateforme avec d'autres sites du genre existants, notamment la plateforme ESOKO, ainsi que la bourse des céréales de l'Union Economique et Monétaires Ouest Africaine (UEMOA) en gestation. A travers la plateforme, les acheteurs pourront communiquer leurs intentions à la SEGAS-BF qui établira les contacts avec les déposants. Aussi, la SEGAS-BF achètera les produits pour le compte des acheteurs qui la sollicitent à travers la plateforme.
- Fonction sécurisée, à l'usage exclusif des institutions financières. Elle permettra d'obtenir des informations sur les émissions de récépissé d'entrepôt et les crédits octroyés. L'accès à ses données confidentielles nécessitera un code d'accès propre à chaque structure financière.

La SEGAS-BF prélèvera une commission sur les transactions commerciales pour couvrir les coûts liés à la gestion de la plateforme.

La SEGAS-BF compte également signer des conventions formelles avec la SONAGESS-BF et la DGPV. Ces conventions permettront à la SEGAS-BF de solliciter à tout moment les services de ces deux institutions dans :

- l'analyse des échantillons des céréales ;
- la formation des correspondants provinciaux et autres agents de la SEGAS-BF sur le terrain sur les techniques de stockage et de gestion des magasins ;
- l'utilisation du système d'information de marché de la SONAGESS-BF ;
- la désinfection des magasins de stockage de la SEGAS-BF.

Aussi, la société envisage-t-elle de négocier à la baisse les coûts de l'assurance qui sont évalués à chaque 12 mois, alors que le stockage effectif des céréales ne s'étale que sur 6 mois. Il sera donc question d'adapter les coûts de l'assurance à la période de stockage.

Annex : Conditions du receptisse d'entrepote

CONDITIONS GENERALES DU RECEPISSE D'ENTREPOT

1. Emission du récépissé d'entrepôt

Ce document est émis à l'intention du déposant signataire, du gérant de la garantie cosignataire (la SEGAS-BF) et de l'institution financière qui accorde un prêt au déposant en échange dudit document.

Le document certifie que le soussigné a réceptionné les marchandises destinées au stockage, apparemment en bon état (sauf indications contraires), et sujettes aux dispositions générales ci-après régissant l'entreposage par son gérant et de l'accord de gestion de la garantie conclu entre la SEGAS-BF et l'institution financière signé le _____ 201__.

Le document n'est délivré que sur constatation par la SEGAS-BF de la présence physique du produit dans l'entrepôt.

Le présent document n'est valide que s'il est entièrement renseigné et délivré par la SEGAS-BF.

La SEGAS-BF s'engage à délivrer le document dès que possible, mais ne saurait être tenu responsable pour tout dommage qui pourrait se produire du fait d'un retard quelconque.

La SEGAS-BF se réserve le droit de retarder la délivrance du document ou sa remise au déposant jusqu'à ce que celui-ci ait satisfait à ses obligations financières vis-à-vis d'elle ou ait pris des dispositions alternatives satisfaisantes.

2. Nomination

Le déposant mandate par le présent acte, la SEGAS-BF qui accepte, de réceptionner des produits à emmagasiner et à manipuler au profit de l'institution financière qui va lui octroyer un prêt et, en cas de besoin, d'accomplir toutes les formalités pour que le nantissement des stocks puisse être opposable aux conditions énoncées ci-après.

3. Mise en place du crédit pour le financement des stocks destinés à la commercialisation

L'institution financière octroiera au déposant propriétaire, une avance sur les recettes attendues de la commercialisation du produit en stock, contre remise de son récépissé d'entrepôt.

L'institution financière se réserve le droit de vendre tout ou une partie du produit, en vue de récupérer son prêt, de payer toute rémunération ou frais courus sur le produit et de restituer le solde au déposant qui a bénéficié du prêt lorsque :

- ✓ le prix courant du marché baisse et atteint un prix plancher situé entre le prix du marché et le prix du prêt ;
- ✓ à l'échéance, le déposant n'a pas respecté ses engagements contractuels.

Le déposant autorise par le présent acte, l'institution financière qui va octroyer le prêt à rendre indisponible sur son compte ouvert dans ses livres, une partie du montant du prêt. Cette somme est destinée au paiement des frais dus à la SEGAS-BF, au titre de l'exécution dudit contrat.

Le déposant autorise par le présent acte, l'institution financière qui va octroyer le prêt de débiter son compte au profit de SEGAS-BF, au vu des factures à elle présentées au titre de l'exécution du présent contrat.

4. Description des services fournis par la SEGAS-BF

La SEGAS-BF s'acquittera des services suivants:

- *Réception des produits*
 - a) La SEGAS-BF réceptionnera les produits à l'entrée de l'entrepôt.
 - b) La SEGAS-BF fera nettoyer les produits avec les moyens appropriés (ligne de nettoyage ou travailleurs occasionnels recrutés expressément à cette fin).
 - c) Une fois les produits nettoyés, la SEGAS-BF prélèvera des échantillons représentatifs de chaque lot dont un sera remis au déposant et un autre transmis pour analyse à une structure qualifiée.
 - d) La SEGAS-BF conditionnera les produits dans des emballages appropriés.
 - e) La SEGAS-BF effectuera un pesage de cent pour cent des sacs ainsi constitués et entassera les produits dans des entrepôts adéquats, de manière appropriée et suivant les règlements appliqués localement. A ce stade, la SEGAS-BF remplira un bordereau de réception provisoire qu'il remettra au déposant.
 - f) A la réception des résultats de l'analyse de l'échantillon, la SEGAS-BF le notifiera au déposant dans les dix (10) jours qui suivent, à l'exclusion des dimanches et des jours fériés. A cet effet, un certificat de qualité lui sera remis. Si la qualité des produits est conforme, la SEGAS-BF :
 - délivrera un bordereau de réception définitive dument signé au déposant ;
- *Emission du récépissé d'entrepôt*
 - émettra, à l'attention de l'institution financière, un Récépissé d'Entrepôt.
- *Stockage des produits*
 - g) La SEGAS-BF emmagasinerà les produits dans l'entrepôt jusqu'au moment de la livraison comme stipulé ci-après.
 - h) La SEGAS-BF entreprendra un traitement de conformité pour les produits admis au stockage qui le nécessite. En cas de détection de risques de détérioration des produits, la SEGAS-BF entreprendra le traitement approprié.
- *Livraison des produits*
 - i) Les marchandises ne pourront être livrées en totalité ou en partie que sur présentation du Récépissé d'Entrepôt ou sur instruction écrite (mainlevée) de l'institution financière, conformément à l'accord de gestion de la garantie susmentionnée. Seul le document original est valide pour la livraison du produit par la SEGAS-BF.
 - j) La livraison des produits ne peut se faire qu'à l'entrepôt mentionné sur le document.
 - k) Le document n'est pas partiellement négociable. Si le propriétaire immatriculé du document souhaite négocier la livraison de quantités plus petites, le document doit être remis à la SEGAS-BF où des documents pour de quantités plus petites seront délivrés. Il peut aussi s'adresser à l'institution financière détentrice dudit document pour obtenir une mainlevée que la SEGAS-BF exécute.
 - l) Le déposant doit finaliser les modalités de livraison avec la SEGAS-BF au moins sept (07) jours ouvrables à l'avance. A la date établie, la SEGAS-BF organisera la livraison des produits à partir de l'entrepôt et s'assurera que tous les sacs préparés sont chargés sur les véhicules. Ces opérations seront effectuées par des travailleurs occasionnels recrutés à cette fin par la SEGAS-BF qui, à ce stade, vérifiera sur place le poids des produits par échantillonnage et délivrera un bordereau de livraison au déposant.
 - m) La SEGAS-BF s'engage, sous réserve du point n) ci-après, à livrer le produit au déposant, tel qu'indiqué dans le présent document ou la mainlevée. Toutefois, la SEGAS-BF se réserve le droit, mais sans être obligé, de procéder à la vérification préalable de l'identité du déposant ou de tout cessionnaire avant d'autoriser la livraison du produit.
 - n) Les frais d'entreposage sont payables par le dernier propriétaire inscrit et enregistré. Aucun produit ne sera livré si les frais d'entreposage et les autres frais demeurent impayés. La SEGAS-BF se réserve le droit de :
 - retarder la délivrance du produit ou sa remise au déposant jusqu'à ce que celui-ci ait satisfait aux obligations financières relatives à ses prestations de services ou ait pris des engagements alternatifs satisfaisants ;
 - vendre tout ou une partie du produit, en vue de récupérer lesdits frais.
 - o) Le produit doit être physiquement enlevé de l'entrepôt avant la date d'expiration du document. Le cas échéant, le propriétaire inscrit doit payer les frais d'entreposage supplémentaires.

5. Assurance

Le produit est assuré par la SEGAS-BF contre les risques assurables et les conditions particulières à cet égard, peuvent être obtenues auprès du siège de la SEGAS-BF sur demande. En cas de dommages imprévus, la SEGAS-BF livrera un produit de même qualité et de même quantité ou la valeur de celui-ci, auquel cas, la SEGAS-BF ne supportera aucune compensation pour les dommages qui pourraient être subis.

6. Frais

Pour les services fournis par la SEGAS-BF et l'assurance souscrite, au titre du présent contrat, l'institution financière débitera le compte du déposant, au vu des factures à elle présentées par la SEGAS-BF et créditera à son compte, du montant des frais concernant :

- a) la réception des produits telles que décrites au point 4b) à raison de : _____ FCFA le sac, l'analyse des échantillons (point, 4c) à raison de : _____ FCFA l'échantillon, la fourniture d'emballages (point 4d) à raison de : _____ FCFA et la manutention (point 4e) à raison de : _____ FCFA le sac à la réception du produit ;
- b) l'entreposage des produits tel que décrit au point 4g) à raison de : 275 FCFA le sac chaque mois due le premier jour du mois considéré ;
- c) la livraison des produits telles que décrites au point 4l) à raison de : _____ FCFA le sac ;
- d) l'assurance éventuelle comme indiqué au point 5 à raison de : _____ % par mois en fonction de la valeur des produits stockés dans l'entrepôt le premier jour de chaque mois ;
- e) l'émission d'un récépissé d'entrepôt comme indiqué au point l) à raison de : _____ FCFA le récépissé d'entrepôt.

7. Indemnisation :

Le déposant indemnise la SEGAS-BF pour tout dommage qui pourrait subvenir dans l'exécution des termes du nantissement du produit, ou de tout privilège ou tout autre droit que toute autre personne pourrait avoir sur le produit.

8. Autres

- a) Il est explicitement noté que ce récépissé d'entrepôt est un document négociable et la SEGAS-BF n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage ou perte que le déposant pourrait subir en raison de la perte ou du vol du document. Si la perte du document est signalée à la SEGAS-BF, celle-ci peut, aussi longtemps que cela est nécessaire et à sa seule discrétion, interdire le commerce du produit mentionné dans le document. Si aucune partie ne revendique la livraison du produit objet du document, la demande du plaignant ne sera considérée qu'après la date d'expiration du document.
- b) Le produit mentionné dans le présent document doit être conforme aux règlements et classement des organismes nationaux de régulation si cela est applicable en terme de qualité et de quantité applicable ou, le cas échéant, de la Société Nationale de Gestion des Stocks (SONAGESS).

RECIPISSSE D'ENTREPOT CERTIFIE PAR LA SEGAS-BF

MODIFIE

Récépissé d'entrepôt N°	27 SOU 2011 LOC 01	Nom du déposant : FASO KADI/ DRABO Jean Dramane	
Date d'émission	9/09/2011	N° du déposant : 02/27	Adresse du déposant Agrément 2007-002/MATD/PSUR/HC TGN du 29 JAN 2007 GOURAN
Date d'expiration	31/03/2012	N° CNIB du déposant : B 0879617 du 14/08/2008 LANFIERA	

LE DETENTEUR DU PRESENT RECIPISSSE A DEPOSE EN STOCK

Unité	Quantités	Marchandises	Type	variété	Qualité	Poids	Valeur
Sac de 80 kg	126	Riz	Paddy	62/N	Local	10 068 kg	2 265 300 FCFA

Gestionnaire de l'Entrepôt : **SEGAS BF** Localité de l'Entrepôt **GOURAN** N° de l'entrepôt : **27 GOU 2011 LOC 01**

Contrat d'Assurance N°3600409 du 27/09/2011 GA

MAIN LEVEE DE L'INSTITUTION FINANCIERE : URCCOM

Réf.	Date	Unité	Quantités	Marchandises	Type	variété	Qualité	Poids

TRANSFERT DE PROPRIETE DU RECIPISSSE D'ENTREPOT

DATE	Ancien propriétaire		SEGAS-BF	Nouveau propriétaire		
	NOM & PRENOM (S)	SIGNATURE	SIGNATURE	NOM & PRENOM (S)	N° CNIB	SIGNATURE

Date : 09 septembre 2011
Signature SEGAS -BF

Date : 29 septembre 2011
Signature Déposa

